

rapport de l'Auditeur général doit être fait au parlement par l'entremise du ministre des Finances, pour la raison que j'ai déjà mentionnée.

La loi établit une différence entre la nature de la position d'Auditeur et la nature de toute autre position se rattachant au service civil. Elle met tout autre fonctionnaire sous le contrôle absolu du gouvernement, mais il en est pas ainsi de l'Auditeur général, parce que ce dernier est tenu de surveiller les dépenses du gouvernement et de voir à ce que chaque piastre du trésor publique soit payée en conformité de la loi. Et ce n'est qu'en lui laissant une grande discrétion et en se conformant à ses désirs dans chaque cas, sauf lorsque la chose est des plus déraisonnables, que peuvent être maintenues les relations créées par l'acte entre l'Auditeur général et le ministre des Finances. Autrement la position d'auditeur général serait gravement compromise. Il faut qu'il soit libre d'émettre son opinion contre celle des ministres, de renverser l'opinion des ministres, sauf dans les cas spécifiés dans la loi.

Sans cette indépendance que lui assure la loi, cette position aurait peu de valeur. La nature du travail à faire exige en général chez les fonctionnaires de ce département de plus grandes qualités que chez les fonctionnaires des autres départements du service civil. Les départements qui ont le plus de ressemblance avec celui de l'Auditeur général, sont le département la Justice, celui du revenu de l'Intérieur, des Finances, à cause de l'assurance, et le bureau géologique. Prenons le département de la Justice. Il y a, dans ce département, 15 commis, dont 3 chefs, 5 commis de 1re classe; ce qui fait 8 chefs ou commis de 1re classe sur 15. Ainsi il y a 8 commis de 1re classe sur 15, ce qui fait 53 1/3 pour 100 de ces deux classes. Puis prenez le département du revenu de l'Intérieur. Il y a là 22 commis, dont 3 chefs de bureaux et six commis de première classe, ce qui fait 9 sur 22, ou 40 9/22 pour 100. Dans le département des Finances, il y a 28 commis, dont 4 chefs de bureaux et 6 commis de première classe, soit 15 sur 28, ou 53 1/2 pour 100. Puis, au département géologique, il y a vingt-neuf commis, dont six sont des premiers commis, neuf, des commis de première classe, de sorte que quinze sur vingt-neuf, ou 51 3/4 pour 100, appartiennent à ces deux divisions. Prenons maintenant le département de l'Auditeur général qui est certainement un département spécial. Il y a, dans ce département, 24 commis, dont 3 chefs de bureaux et un commis de 1re classe, soit 4 sur 24, ou 16 2/3 pour 100. Etablissons la comparaison avec les départements que j'ai mentionnés :

Ministère de la Justice.....	53 1/3	pour 100,	première classe.
Revenu de l'Intérieur.....	48 2/3	do	do
Ministère des Finances....	35 1/2	do	do
Bureau géologique.....	51 1/2	do	do
Bureau de l'Audit. général.	16 2/3	do	do

Voyez la moyenne des traitements dans ces divers départements.

Ministère de la Justice.....	\$1,579	17
Revenu de l'Intérieur.....	1,510	46
Ministère des Finances.....	1,551	79
Bureau géologique.....	1,564	22
Bureau de l'Auditeur général.....	1,073	94

Ainsi, le bureau de l'Auditeur est de près de \$500 au-dessous de la moyenne des autres départements. Or, l'Auditeur a eu besoin de \$1,800 pour payer du travail supplémentaire. Je suppose qu'il a communiqué avec le ministre des Finances à ce sujet et l'a informé que tout ce montant était

nécessaire pour l'exécution parfaite de la besogne de son département. Cependant, le ministre des Finances réduit cette somme à \$1,300 et l'Auditeur général n'est pas consulté. Le montant demandé était peu élevé, mais le ministre des Finances le réduit, de \$1,800 à \$1,300. Voyez l'état de choses dans les autres départements.

On accorde au bureau du gouverneur général, pour des commis supplémentaires, \$1,400 cette année, et autant pour l'année prochaine. On accorde, chaque année, \$1,600 au département du Secrétaire d'Etat. Je suis clairement convaincu, je n'hésite pas à le dire, que toute la besogne de ce département pourrait être faite par 5 commis. Je suis parfaitement sûr de cela, et cependant vous donnez à ce département, où il y a à peine quelque chose à faire, \$1,600 pour payer des commis surnuméraires, tandis que vous reprenez une partie considérable du montant demandé par l'Auditeur pour le travail de son département. Pour les impressions et la papeterie, on demande \$2,000 pour l'année courante, et \$2,000 pour l'année prochaine. Dans les départements de l'Intérieur et des affaires des Sauvages, le gouvernement donne à chacun \$1,800 pour des commis surnuméraires. Dans le département des Finances, \$1,000 pour l'année courante, et \$1,000 pour l'année prochaine. Aux Douanes, \$1,700 pour cette année et autant pour l'année prochaine. Au département du revenu de l'Intérieur, \$1,500 cette année, et autant pour l'année prochaine. Au département des Postes, \$18,800 pour cette année, et le gouvernement demande le même montant pour le prochain exercice. Pour le département de la Marine et des Pêcheries, l'estimation est la même chaque année, \$2,000. De même pour le département des Chemins de fer et Canaux, \$2,000 chaque année. Et l'Auditeur général demande \$1,800 et vous ne voulez lui donner que \$1,300. Cela prouve que vous traitez ce département autrement que les autres départements du service civil. Et puis, vous avez, dans ce département, une forte augmentation de la besogne, ainsi que je vais le démontrer. On dit que le département de l'Auditeur général coûte cher. Le montant demandé est d'environ \$40,000, traitements, impressions et dépenses imprévues compris. Cela pour l'audit de \$40,000,000, soit \$100 pour \$100,000 d'opérations pécuniaires. Je suis sûr que ce taux ne serait pas considérée extravagant dans l'administration de toute affaire privée.

Puis on prétend que le rapport de l'Auditeur est trop volumineux. Je ne le crois pas. Ce rapport a 1,600 pages; soit 4 pages d'imprimé pour chaque \$100,000 de dépenses publiques. On nous dit que ce rapport contient des détails inutiles, qu'en Angleterre les détails ne sont pas donnés aussi minutieusement. En Angleterre on a au delà de \$400,000,000 de dépenses publiques par année et il faudrait 12 volumes de 1,600 pages pour exposer la dépense publique avec les mêmes détails que dans notre rapport.

Maintenant, en Angleterre comme ici ce rapport n'est pas fait dans le but d'apprendre au gouvernement des choses qu'il ignore, mais pour renseigner les membres de la Chambre des Communes et leur permettre d'exercer sur la dépense publique le contrôle jugé nécessaire dans l'intérêt public, et ce livre n'est pas plus détaillé que ne l'exige l'intérêt général, dès qu'il n'est pas tellement volumineux que la Chambre ne puisse en parcourir le contenu. Il existe dans la Chambre une impression, qu'une des raisons de ces tentatives contre l'Auditeur